



## CONSEIL DE QUARTIER BERNARD DE JUSSIEU

20 septembre 2023 à 20h.

6, rue Bernard de Jussieu.

Présidente : Corinne FORBICE

Vice-Président : Gwilherm POULLENNEC, excusé

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Annick AUJEAN, Jacqueline CHELHANI, Jacqueline CRETON, Brigitte d'ANGLEJEAN, Didier FROGER, Hélène FRUCHAUD, Jean-Luc JARROIR, Marc KIENTZY, Laurent LEFÈVRE, Marie Françoise LEMOINE, Yvonne MARCEL, MEDJOUDJ Ramin, Jacques PAS-TEAU, Hugues RAVILLION, Sandrine TOULOUSE, Florence TOUZOT.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs : Nathalie CHOUAIB, Pierre DESNOS,

Étaient absents : Mesdames et Messieurs : Sébastien BELLIER, Stéphanie BELNA, Gérard CHAPEAUX, Ali DORGAA, Lydie KOWALCZYK, Pascal LEVEAU, Cécile NICOLEAU, Jennifer RUBIO, Pierre SIMONNOT.

Participaient à ce conseil : Mr François-Gilles CHATELUS maire adjoint délégué aux Affaires Sociales et au Personnel et Vice-Président du CCAS, Mme Méline FERLICOT Directrice du CCAS, Magali SY chargée de Projet, Cellule Études, Innovation Sociale, Animation des Réseaux du CCAS, Mme Lisa MOUAWAD Directrice de la Maison de Quartier.

- 1) **Lisa MOUAWAD** informe qu'une journée rencontre « Découvertes des associations œuvrant sur le quartier/ Habitants » est organisée au Bateau le 14 octobre 2023 à partir de 13h. Le Conseil de Quartier est invité à tenir un stand. À 17h, sera diffusé le match de rugby de la coupe du monde. Elle distribue aux participants la nouvelle plaquette de la Maison de Quartier et celle de Activités des Maisons de Quartiers.
- 2) **François-Gilles CHATELUS** indique que nous sommes le 3<sup>ème</sup> Conseil de Quartier où il présente le rôle et les activités du CCAS, Centre Communal d'Actions Social. Chaque commune a obligation d'avoir sur son territoire un CCAS, Établissement d'Utilité Publique, entité distinguée des communes. Le territoire de compétence du CCAS Versailles est la Ville de Versailles. Son siège est 6, impasse des Gendarmes, entrée C, Tél : 01 30 97 83 00, ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h. Le conseil d'administration est présidé par le Maire et composé de 16 administrateurs (8 conseillers municipaux et 8 représentants d'associations). Le CCAS doit assurer l'accueil, informer et orienter. Il a des missions obligatoires, la domiciliation, la transmission des dossiers d'aide sociale légale au conseil départemental, des missions facultatives liées aux besoins du territoire : soutien aux personnes âgées, personnes handicapées, personnes en situation de grande exclusion, soutien psychologique aux jeunes et aux familles.

3) **Mélina FERLICOT** donne des plaquettes qui seront à la disposition à la Maison de Quartier. Elle indique que le CCAS de Versailles accueille environ 1000 personnes physiquement et 10 000 téléphoniquement. Les demandes et les aides concernent : l'accompagnement aux démarches numériques, les informations juridiques (surendettement, droit de la famille, droits des étrangers, les défenseurs des droits, l'aide aux démarches avec des écrivains publics...). L'aide au maintien à domicile, à la mobilité, portage des repas et téléassistance, les titres de transport (pass Navigo, pass local). Le repérage et le soutien aux personnes isolées, appels téléphoniques et visites de convivialité, ateliers d'animation (sorties, jeux, conférences) pour les personnes isolées notamment pour celles ayant des troubles cognitifs liés à l'âge. (300 personnes âgées à appeler environ.). La délivrance des aides financières : la prime de Noël (48€ par enfant de moins de 16ans et sous conditions de ressources QF inférieur à 881), la prime de naissance (144€) à partir du 3<sup>ème</sup> enfant et sur demande du travailleur social, en urgence ou en commission, l'alimentation, le transport, les charges d'énergie... L'accompagnement et le soutien des personnes âgées et handicapées, l'aide sociale à l'hébergement, l'organisation du maintien à domicile, les démarches d'accès au logement et à la santé. Pour les personnes sans résidence stable la domiciliation, l'accompagnement dans les démarches d'accès au logement et à l'insertion. L'aide aux victimes ou auteur, intervenante sociale (au commissariat par exemple...). L'Écoute des Jeunes et des Familles, au Point Accueil Écoute Jeunes pour les 10/25 ans et l'Espace Parents, parents d'enfants de 0 à 25 ans. Ces Accueils sont confidentiels, anonymes et gratuits. Le CCAS est animateur du territoire. Il intervient dans les domaines de la grande précarité, la prévention de la pauvreté, de la prévention et la prise en charge de la perte d'autonomie, le handicap, la santé.

4) **Magali SY** nous présente les informations plus spécifiques du quartier Bernard de Jussieu - Petit-Bois – Picardie.

Il y a une baisse du nombre d'habitants sur le quartier et le vieillissement de la population :

- Baisse de 10% de la population de Jussieu2 (-221 ha)
- 28% des habitants ont plus de 60 ans
- Baisse de la part des 0 – 14 ans (20% en 2014 contre 16% en 2019)
- Les ménages sont globalement de petites tailles :
- 2,21 personnes en moyenne (2,3 à Versailles / 2,48 dans les Yvelines)
- Un fort taux de personnes seules, notamment chez les personnes les plus âgées (1/3 des 55-79 ans et la moitié des 80 ans et plus)
- Une grande proportion de familles monoparentales (1/4 des familles)

La spécificité du quartier, est un fort taux de logements sociaux :

- 73% de ménages locataires du parc social et jusqu'à 92% à Jussieu 2 :
- 16% sont Propriétaires,
- 10% sont locataires du privé,
- 73% locataires du parc social,
- 1% hébergés à titre gratuit (Statut d'occupation des résidences principales à Jussieu – Insee – RP 2017).

Les familles restent sur Jussieu : 58% des familles vivent dans le quartier depuis plus de 10 ans.

La Formation, les activités et les revenus :

Diplôme :

- 49% ont un niveau d'études supérieur au BAC
- Baisse du taux de personnes peu ou pas diplômés.

Une mise au travail est plus précoce :

- 57% des 18-24 ans sont étudiants (en baisse : 61% en 2012, 59% en 2017)
- 37% des 15-24 ans travaillent ou cherche un emploi.

Le taux de chômage :

- 14% de chômage parmi les 15-64 ans
- Un quart des 15-24 ans au chômage, jusqu'à 46% à Jussieu 2,
- Les hommes sont plus touchés que les femmes, quel que soit la tranche d'âge.

Répartition des habitants de Jussieu par diplôme le plus élevé obtenu (Insee RP 2017) :

- 31% inférieur au CAP/BEP,
- 22% CAP/BEP,
- 15% BAC,
- 32% Études supérieures.

Il y a une surreprésentation d'employés et d'ouvriers :

- La moitié des actifs sont employés (37%) ou ouvriers (13%)
- 22% sont cadres ou Prof. Int. Sup.

Il existe une plus grande fragilité économique :

- 10% des habitants du quartier vivent avec moins 11 000€ annuels (915€/mois)
- Les prestations sociales représentent 7% du revenu des habitants
- 16% de ménages à bas revenus selon la CAF.

*Revenus 1<sup>er</sup> décile, médian et 9<sup>ème</sup> décile des habitants de Jussieu (Insee – RP 2026) :  
10984€ Plafond Revenus 1<sup>er</sup> décile, 20781€ Revenu médian, 38250 Plafond Revenus 9<sup>ème</sup> décile.*

Les interventions du CCAS auprès des habitants du quartiers sont :

- 30% des bénéficiaires d'aides financières et des primes de Noël (200 familles). Le soutien aux personnes âgées se répartit ainsi :
- 63 personnes âgées bénéficiaires de la plateforme de convivialité
- 35 personnes bénéficiaires du portage des repas à domicile
- 68 bénéficiaires du Pass Local

- 5) **Corinne FORBICE** précise que les travailleurs sociaux (une dizaine sur la ville) répondent toujours présents quand on a besoin de leurs services et les remercie. Le CCAS comprend 75 postes répartis comme suit : 34 postes pour le foyer de vie EOLE, 41 postes pour le CCAS dont 10 travailleurs sociaux. Ses ressources sont composées de la subvention de la ville, du département, de la CAF, de la participation aux prestations et de la vente. Si la personne n'a pas les moyens, il peut y avoir l'APA (Allocation Personnalisée D'Autonomie et la participation de la famille. L'institution Lépine comporte 110 logements pour les bénéficiaires de l'aide sociale. L'ASADAVE vient d'être intégrée à la structure. Les assistantes sociales du CCAS sont en grande difficulté. Elles assurent une permanence sur la Maison de Quartier. Les assistantes sociales départementales peuvent également intervenir. Pour les haltes de nuit, c'est le Samu Social, le 115. Pour les personnes en situation irrégulière, la domiciliation au CCAS est possible, mais aucunes démarches ne sont effectuées. Pour les Adultes Handicapés, il y a le foyer ÉOLE : 30 résidents, de 20 à 26ans, déficients intellectuels. Il doit y avoir la notification de la MDPH. Il existe 2 appartements pour adultes handicapés, avec assistance (6 personnes). Le CCAS de Versailles travaille avec le CCAS du Chesnay pour le domaine de la santé mentale. D'autres actions peuvent être traitées en commun avec d'autres communes St Cyr l'École...

Pour donner suite à l'information faite par Lisa en début de séance, Corinne Forbice demande aux conseillers de quartier qui seraient disponibles le 14 octobre de se faire connaître en lui adressant un mail et de préciser la tranche horaire disponible. Pour les associations, elles doivent se faire connaître auprès de la Maison de Quartier à Lisa.

### **Questions diverses :**

**Transport** en commun, **Bus** sur Versailles :

La ligne 13 est supprimée. La ligne 1 va aller sur Clagny.

Il est précisé que la situation est catastrophique, sur toutes les lignes, des passages sont supprimés, les horaires ne sont pas respectés, les voyageurs ne peuvent prendre correctement leur train, se rendre à leurs RDV correctement, notamment les RDV médicaux.

La circulation des cyclistes n'est pas respectée, le code de la route (feux tricolores, priorités à droite, passage piétons...) n'est pas respecté, arrêts très éloignés des trottoirs ne permettant pas aux personnes âgées ou avec caddies de descendre ou monter sans danger dans le bus.

### **Émeutes de Juin**

L'École de la Source a été touchée, elle a pu être réparée pour assurer la rentrée. Dès le 04/09/2023.

Pour terminer la fin de l'année scolaire, les élèves ont pu être répartis sur les écoles Albert Thierry et Richard Mique.

Il est signalé le **stationnement** toujours anarchique et dangereux à l'école Albert Thierry, dans la rue des Petit-Bois.

Le danger existe également rue de la Ceinture/Chemin de Fausses Reposes, au niveau du tabac et du coiffeur, le stationnement double file, les personnes descendant sur la chaussée, sans respect des feux, obligeant les piétons à descendre et marcher dangereusement sur la route. Les attroupements devant ces commerces perturbent la circulation, les mégots, les canettes sur le sol, le linge aux fenêtres ne donnent pas une bonne image du quartier.

Corinne Forbice demande aux conseillers de quartier de réfléchir à ce qui pourrait être organisé à l'occasion des JO 2024.

**La séance est levée à 22 heures 15.**